

# INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## ***AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE***

Le public est informé qu'une enquête publique se déroulera à la mairie de BARAQUEVILLE du **29 février 2016 au 30 mars 2016 inclus**, sur la demande présentée par la SARL SEGALA TP en vue d'être autorisée à exploiter une installation de transit de déchets amiantés sur la commune de BARAQUEVILLE, 59 rue Première rue Droite, Zone artisanale de Marengo.

Les pièces du dossier, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de BARAQUEVILLE afin que le public puisse en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur Jean NOZIERE, commissaire enquêteur titulaire ou M. Yves COUDERC, commissaire-enquêteur suppléant, sera présent à la mairie de BARAQUEVILLE pour recevoir les observations du public les jours suivants :

- lundi 29 février 2016 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 11 mars 2016 de 14 heures à 17 heures
- mercredi 30 mars 2016 de 14 heures à 17 heures

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de BARAQUEVILLE.

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de la SARL SEGALA TP - Zone artisanale Marengo 12160 BARAQUEVILLE. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron - DCAME - SCAE3 - BP 715 - 12007 RODEZ CEDEX.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BARAQUEVILLE, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet « [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr) » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le préfet de l'Aveyron statuera sur la demande par arrêté préfectoral. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus.

Le préfet  
Pour le préfet  
la directrice



Brigitte SANYAS